



PROJET BIEN VIVRE ENSEMBLE

« LE LIVRET DU PÉRISCOLAIRE LE PERMIS A POINTS »

PRÉSENTATION

Notre projet, pour l'année scolaire qui débute est de mettre en place une réelle dynamique dans la notion du « bien vivre ensemble » afin que tous les acteurs, enfants et animateurs puissent s'investir, dialoguer et partager pour mieux vivre ensemble. Par la création d'un « **livret du périscolaire- permis à points** » l'enfant va avoir un outil qui va lui permettre.

-De connaître clairement les règles de vie collective du périscolaire qui vont être mises en place. De connaître, s'il ne respecte pas ces règles, quelles sanctions peuvent être prises par les animateurs lorsqu'il y a un mauvais comportement de sa part. Il va pouvoir s'engager à respecter ces règles et accepter les sanctions en signant son livret.

-Grâce à ce « **livret du périscolaire- permis à points** » il peut savoir, visualiser, combien de points lui sont attribués en début d'année. Combien de points il peut perdre suivant la gravité de sa faute. Insultes, moqueries, problèmes à la cantine... Un tableau portant sur les sanctions est mis en forme. Il peut aussi savoir ce qu'il doit changer dans son comportement afin de récupérer des points, ou comment en récupérer. Car bien sûr s'il faut savoir sanctionner les mauvais comportements d'un enfant, il faut aussi savoir mettre en valeur les bons comportements. Enfin l'enfant va clairement savoir ce qu'il risque s'il perd tous ses points.

-Cet outil est aussi pour les animateurs la possibilité, après un premier avertissement oral, de s'appuyer sur un document afin d'établir une sanction si l'enfant continue de mal se comporter. Il peut se référer au tableau afin de hiérarchiser et doser la sanction par rapport à la faute commise. Tous les animateurs peuvent ainsi s'accorder sur les mêmes sanctions pour les mêmes fautes, sans disproportion. Ils ont ainsi un guide à leur disposition, tout en sachant qu'ils doivent toujours faire preuve de discernement lors de toute application de sanctions.

-Pour les parents, ce livret leur permet un suivi, pratique, sans attendre qu'une accumulation de mauvais comportements amène l'animateur ou le directeur à une entrevue pour signalement.

-Ce livret va nous permettre aussi d'harmoniser divers temps périscolaires, que ce soit le temps d'accueil du matin et du soir, ainsi que le temps méridien dans son ensemble (restaurant scolaire (cantine) et temps d'activité périscolaire).

-Enfin, ce livret n'est surtout pas une évaluation permanente du comportement d'un enfant, mais simplement une aide afin d'apprendre à chacun à vivre ensemble dans le respect de l'autre. C'est aussi un lien avec les familles. Nous rappelons ici, que les temps d'accueil du périscolaire sont organisés par la municipalité, sous sa responsabilité, les enseignants ne peuvent donc pas répondre aux questions spécifiques du temps périscolaire.

L'UTILITÉ PÉDAGOGIQUE DU PERMIS A POINTS

L'accueil périscolaire a pour un de ces objectifs de favoriser le « bien-vivre ensemble ». Ce « bien-vivre ensemble » c'est automatiquement établir des règles de vies communes, c'est avoir des droits, mais aussi avoir des devoirs, obéir à des interdictions. Bien-vivre ensemble, c'est connaître les règles et les appliquées, c'est en cas de non-respect savoir accepter des sanctions. Tout en privilégiant toujours la réparation des fautes commises si possible, il est important d'aider l'enfant à prendre mieux conscience de son erreur, grâce à un système de « permis à points », sorte de baromètre, l'enfant peut voir ses points diminuer et donc mieux se « challenger » vers un changement de comportement pour récupérer des points.

Un dialogue sera mis en place par l'animateur avec l'enfant après **5** points perdus afin de l'aider à récupérer des points.

A chaque sanction le livret sera à faire signer, les parents seront ainsi informés au plus tôt des problèmes rencontrés par l'équipe avec leur enfant.

Après **10** points perdus un signalement sera fait en mairie et un courrier sera adressé aux parents afin de les avertir formellement des problèmes rencontrés.

Après **15** points une entrevue sera organisée avec les parents et l'enfant en mairie afin de les informer sur la possibilité d'exclusion si les problèmes perdurent.

A **la perte totale des points** une exclusion temporaire ou définitive suivant la gravité et le comportement dangereux de l'enfant sera prise.

A tout moment les parents peuvent rencontrer s'ils le souhaitent l'équipe d'animation afin de dialoguer.

Ce « permis à points » n'a pas pour but l'exclusion d'un enfant posant des problèmes de comportement, mais seulement l'apprentissage à la vie collective au respect des règles et au respect des autres. Il est bien entendu que toute situation sera étudiée et toute décision prise après entrevue avec les familles et la municipalité.

ATTENTION Ci-joint le **livret du périscolaire- permis à points** de votre enfant, il est à lire à remplir et à ramener avec le dossier d'inscription. Si vous avez d'autres enfants en élémentaire, des livrets supplémentaires leur seront remis à la rentrée.

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

BIEN VIVRE ENSEMBLE À LA CANTINE ET AU PÉRISCOLAIRE

J'AI DES DROITS MAIS J'AI AUSSI DES DEVOIRS

Si je me conduis mal
Je peux perdre des points

J'ai 20 points
Sur mon permis en
début d'année
scolaire

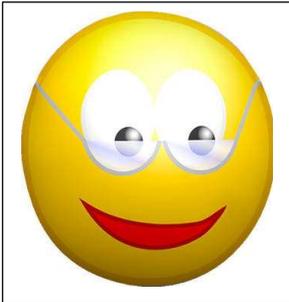
Si je fais des efforts
Je peux récupérer des
points.





J'ai le droit de

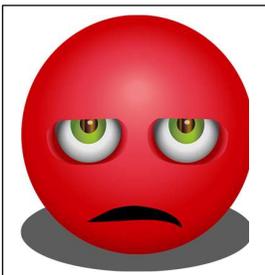
- 🗨️ Discuter dans le calme pendant les repas.
- 🎮 Participer aux activités proposées ou bien Jouer avec mes copains et copines dans la cour.
- 🗣️ Donner mon avis aux adultes et d'être entendu.
- 📖 Lire ou me reposer tranquillement sans être dérangé.



J'ai le devoir de

- 🧺 Me ranger calmement pour partir à la cantine
- 🍴 Manger proprement sans gêner mes camarades
 - 🧼 Débarrasser ma table après le repas
- 🚶 Faire le trajet vers la cantine en respectant les règles de sécurité
- 🧑 Respecter tout le monde sans exception
- 🧸 Ranger les jeux et le matériel après utilisation
 - 👂 Ecouter les consignes des animateurs
- 🚨 Prévenir les animateurs en cas de problème.

Je n'ai pas le droit de



- 🚫 Courir dans la salle d'accueil.
- 🗣️ Dire des gros mots, d'insulter, de me moquer de mes camarades ou des animateurs.
 - 🚫 Jouer dans les toilettes.
- 🚫 D'être violent, de bousculer, de taper.
 - 🚫 Jouer à des jeux dangereux.

LE TABLEAU DES POINTS

<p>JE PERDS 1 POINT SI</p>	<p>A REPETITION</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Je ne me range pas correctement pour partir à la cantine.❖ Je dis des gros mots ou je fais des gestes grossiers❖ J'embête mes camarades, je les empêche de jouer tranquillement...❖ Je cours dans la salle d'accueil.❖ Je ne respecte pas le matériel ou je ne range pas après utilisation du matériel.❖ Je crie ou parle trop fort à la cantine...❖ Je joue avec la nourriture.❖ Je ne respecte pas les affaires, les vêtements des autres.❖ Autre situation relevé par l'animateur.
<p>JE PERDS 2 POINTS SI</p>	<ul style="list-style-type: none">❖ Je casse volontairement un jeu ou je jette volontairement un ballon hors de l'école.❖ Je ne mange pas correctement, je perturbe et gêne le service de la cantine.❖ Je joue dans les toilettes, je gaspille l'eau, le papier toilette...❖ Je ne fais pas le trajet vers la cantine correctement, je marche lentement exprès, ou je cours et bouscule, je dépasse les autres, je sonne aux portes.❖ Autre situation relevé par l'animateur.
<p>JE PERDS 3 POINTS</p>	<ul style="list-style-type: none">❖ J'escalade les barrières de protection le grillage ou je me mets en danger.❖ J'insulte, menace, harcèle ou me moque de mes camarades ou des animateurs.❖ Autre situation relevé par l'animateur.
<p>JE PERDS 4 POINTS</p>	<ul style="list-style-type: none">❖ Je frappe ou je suis violent.❖ Je fais des jeux dangereux.❖ Je sors de l'école sans autorisation.❖ Autre situation relevé par l'animateur.

ATTENTION

SI JE PERDS **5** POINTS JE DOIS DISCUTER AVEC LES ANIMATEURS POUR VOIR COMMENT RECUPERER DES POINTS.

SI JE PERDS **10** POINTS MES PARENTS RECEVRONT UN COURRIER D'AVERTISSEMENT.

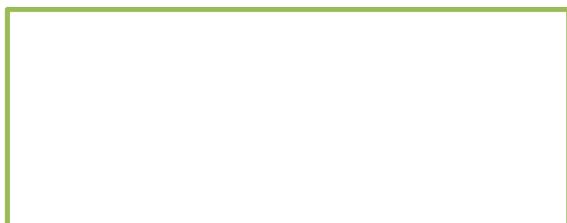
SI JE PERDS **15** POINTS MES PARENTS ET MOI-MÊME SERONT CONVOQUES EN MAIRIE

SI JE N'AI **PLUS DE POINTS** JE PEUX ÊTRE EXCLU TEMPORAIREMENT OU DEFINITIVEMENT DU PERISCOLAIRE.

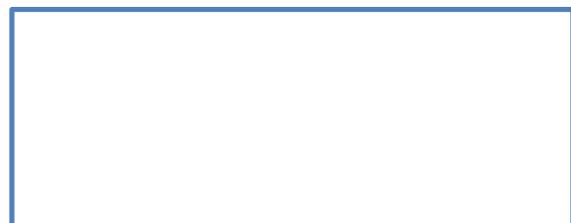
LE TABLEAU DE RETRAIT DE POINTS SERA REMPLI PAR L'ANIMATEUR EN TA PRESENCE.

A CHAQUE RETRAIT DE POINTS TU DEVRAS FAIRE SIGNER PAR TES PARENTS TON LIVRET ET LE RAMENER A L'ANIMATEUR.

- Je m'engage à respecter les règles de vie du périscolaire**
- j'ai pris connaissance et j'accepte les sanctions qui sont prévues.**



SIGNATURE DE L'ENFANT



SIGNATURE DES PARENTS

